

L'Union Européenne recommande à ses états membres de contrôler la radioactivité des aliments importés du Japon

Tout comme après l'accident de Tchernobyl en 1986, des contrôles de radioactivité par des laboratoires spécialisés vont devoir être réalisés sur les aliments importés du Japon pour en garantir leur innocuité.

Cette procédure de contrôle, notamment mise en œuvre en Europe après l'accident de Tchernobyl, fait l'objet depuis plusieurs années de réglementations précises.

Le règlement européen N°1048/2009¹ indique notamment les radioéléments à mesurer et les limites de radioactivité à ne pas dépasser lors de l'importation de produits alimentaires provenant d'Europe de l'Est, suite à l'accident de Tchernobyl.

Depuis 2009, une réglementation réciproque impose ces mêmes contrôles pour l'exportation depuis l'Union vers la Russie (voir notes de la Direction Générale de l'Alimentation²).

Les Laboratoires Eichrom, situés à la périphérie de Rennes, réalisent en routine ce type de mesures sur les aliments dans le cadre de la réglementation issue de Tchernobyl et de celle appliquée par la Russie.

Les radioéléments mesurés habituellement sur les produits issus de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la production de viandes, de lait et des produits laitiers, sont le **Césium-137** et le **Strontium-90**. Le Césium-137 est l'un des produits de fission de l'Uranium. Sa volatilité et sa demi-vie longue (30 ans) en font une source de contamination durable. Sa mesure par spectrométrie gamma sur un aliment permet de définir son activité en Becquerel, et par conséquent le niveau de contamination du produit. Le Strontium-90 est un autre produit de fission, de demi-vie longue (28 ans) mais peu volatil. Il se substitue facilement au calcium, ce qui le rend très dangereux lorsqu'il est ingéré par les animaux ou l'homme. Le strontium-89, de demi-vie plus courte (50 jours) peut également être détecté après l'accident.

En fonction des prochaines instructions émises par l'UE, eu égard à la situation au Japon, ces mêmes radioéléments pourraient être mesurés sur les produits provenant du Japon, et cette liste pourrait être élargie pour rechercher notamment de **l'Iode 131** et autres indicateurs de contaminations radioactives.

Surveillance du passage d'un potentiel nuage radioactif sur la France et plus particulièrement sur la Bretagne

Il est intéressant de noter que les appareils de mesure ultra performants (chaîne de spectrométrie gamma bas bruit de fond, chaîne de spectrométrie alpha, scintillateurs liquides et compteurs proportionnels) présents dans les Laboratoires Eichrom jouent naturellement le rôle de **balise de surveillance de l'air ambiant**.

Au vu de la direction prédominante des vents dans la région de Fukushima, le nuage radioactif se déplace vers l'Est du Japon en direction des Etats-Unis. Le devenir du nuage dépendra des facteurs météorologiques, notamment du vent, et de sa composition précise : la quantité d'iode radioactif se divise par exemple par deux tous les huit jours tandis que pour le césium, sa demi-vie est de trente ans.

Ainsi, si ce nuage contenant des particules radioactives venait à continuer sa progression vers l'Est, la Bretagne serait alors la porte d'entrée vers l'Europe.

En raison de la distance qui sépare le Japon de la France, les niveaux d'activités des radionucléides seront certainement moindres (dilution dans les masses d'air rencontrées) et se retrouveraient à des concentrations beaucoup plus faibles que lors de leur émission sur Fukushima.

Cette potentielle augmentation du bruit de fond ambiant des niveaux de radioactivité dans l'air Breton, essentiellement due aux éléments volatils Iode-131, Tellure-132, Ruthenium-103 et Ruthenium-106, serait très rapidement détectée sur nos appareils de mesures, même à de très faibles niveaux.

Les Laboratoires Eichrom

Créés en 2004 à proximité de Rennes et dirigé par Patrice Letessier, les Laboratoires Eichrom réalisent plus de 10 000 analyses de radioactivité par an toutes matrices confondues : air, eaux destinées à la consommation humaine, prélèvements environnementaux autour des sites nucléaires, aliments importés, matériaux issus du démantèlement de centres nucléaires.....

Acteurs privés et indépendants, les Laboratoires Eichrom sont reconnus au niveau européen dans le domaine de la mesure de la radioactivité et sont accrédités COFRAC et agréés par l'Autorité de Sécurité Nucléaire et le Ministère de la Santé pour un très grand nombre d'analyses.

De par leur expertise et leur indépendance, ils réalisent ce type d'analyses pour toutes les parties prenantes du nucléaire, qu'ils s'agissent des représentant de la société civile comme la CRIIRAD et d'autres associations, l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) pour les inspections réglementaires mais également les acteurs de l'industrie nucléaire comme EDF et AREVA en complément de leurs propres plans de surveillance.

Pour plus d'informations

Contact :

Patrice Letessier

Directeur Général

Tel. : 02 23 50 13 80

eichromlab@eichrom.com

www.eichromlab.com

1 RÈGLEMENT (CE) No 1048/2009 DU CONSEIL du 23 octobre 2009 modifiant le règlement (CE) No 733/2008 relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl

*2 - Note de service DGAL/SDSSA/SDAEI/N2009-8279 ayant pour objet les modalités d'agrément des établissements exportant des viandes, préparations crues et produits à base de viandes bovines, porcines et de volailles vers la Fédération de Russie
- Note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/N2009-8306 ayant pour objet les modalités d'agrément des établissements exportant des laits et produits laitiers vers la Fédération de Russie
- Note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/N2009-8154 ayant pour objet les modalités d'agrément des établissements exportant des produits de la pêche et d'aquaculture, vivants ou transformés, vers la Fédération de Russie*